

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 18 septembre 2007

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (8) Mme TENENBAUM, M. BARRON, Mme FLAMENT, M. GARRIGUES, Mme MAILLOT, M. PERRON, Mme REVEL, Mme WILLIAMS

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme MAILLOT), Mme TOLLOT (représentée par M. BARRON),

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) Mme DESOCHE

Membre(s) absent(s) : (3) Mme LE GRAND, M. GOBILLOT, Mme ROLLIN

Date de convocation : 11 septembre 2007

Délibération n° : 51-2007

Objet : Centre Social Fontaine d'Ouche – tarification des activités

Le Centre Social de Fontaine d'Ouche, géré depuis le 1er avril 2007 par le CCAS, met en place à compter de septembre 2007 des activités, certaines étaient déjà pratiquées antérieurement, d'autres sont nouvelles, comme la danse orientale et l'Ikebana (art floral japonais).

Les tarifs proposés sont les suivants :

- **Gymnastique** = 3,40 €
Durée = 1 heure
Nombre de participants = 14 personnes
- **Danse adulte** = 5,10 €
Durée = 1 heure 30
Nombre de participants = 22 personnes
- **Arts plastiques** = 6,80 €
Durée = 2 heures
Nombre de participants = 14 personnes
- **Hip Hop** = 1,70 €
Durée = 2 heures
Nombre de participants = 40 personnes
- **Danse orientale** = 3,40 €
Durée = 1 heure
- **Ikebana** = 3,40 €
Durée = 1 heure

Il n'est actuellement pas possible de connaître le nombre des participants aux deux dernières activités.

Compte tenu de l'attrait que représente le hip hop pour les jeunes, il est proposé de retenir un tarif modique de 1,70 € pour deux heures.

Le Conseil d'Administration :

- approuve ces tarifs qui s'appliqueront à la date du dépôt de la délibération en Préfecture
- autorise le Président ou son représentant légal à procéder à une réactualisation des tarifs dans la limite de 10 %.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

DIS : 1

Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 SEP. 2007



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE

19 SEP. 2007